

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2010270	Date d'inspection Le 13 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 78 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	28 déc. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) d'un membre du personnel n'est pas un certificat de secourisme général en milieu de travail et réanimation cardiorespiratoire niveau C et que le formateur n'est pas un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB. L'employé ne peut pas être seul avec les enfants avant qu'il obtient un certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) niveau C d'un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	28 déc. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) d'un membre du personnel n'est pas un certificat de secourisme général en milieu de travail et réanimation cardiorespiratoire niveau C et que le formateur n'est pas un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB. L'employé ne peut pas être seul avec les enfants avant qu'il obtient un certificat de secourisme et le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) niveau C d'un formateur approuvé par Travail Sécuritaire NB.			
29 L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures soient exemptes d'obstacles et de dangers.	29	14 déc. 2022	
Commentaires : Au cours de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé des bacs de rangement d'entreposé un par-dessus l'autre à plus de 4 pieds de hauteur dans un couloir utilisé par les enfants et le personnel. Il y a un risque que les bacs tombent et obstruent le couloir. L'exploitante doit s'assurer que les contenants soient entreposés de façon à assurer un environnement sécuritaire pour les enfants.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé, les jeux libres à l'extérieur, le dîner, la sieste et

Commentaires généraux

les jeux libres à l'intérieur.

Il est recommandé de ne pas utiliser la grande structure de jeux dans le parc puisque la surface de protection n'est pas suffisante et que le sol est gelé. L'évaluation du parc sera faite au printemps avec un membre de l'équipe de livraison de permis.

Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

original signé par

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2022

Date

original signé par

Chantal Vautour

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2022

Date